

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 17 - 20 mai 1999

RAPPORTS ANNUELS

**Point 3 de l'ordre du
jour**

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU CONSEIL DE LA FAO SUR SES ACTIVITÉS EN 1998



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/99/3-B

16 avril 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Le fonctionnaire du PAM chargé du présent document est:

Secrétaire du Conseil d'administration: Mme V. Sequeira tel.: 066513-2603

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



INTRODUCTION

1. L'article VI du Statut du Programme alimentaire mondial (PAM) expose les fonctions du Conseil d'administration et ses obligations en ce qui concerne les rapports à présenter au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de la FAO. Les fonctions du Conseil peuvent être résumées comme suit: élaboration et coordination des politiques d'aide alimentaire, direction et supervision intergouvernementales de la gestion du PAM et examen et approbation des programmes, projets et activités. Le même article du Statut dispose que le Conseil soumet chaque année au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO un rapport récapitulatif des principales décisions prises par le Conseil dans l'exercice de ses fonctions.
2. Le présent rapport est établi conformément aux résolutions 53/192, 50/120 et 47/199 de l'Assemblée générale et aux résolutions 1998/27, 1997/52, 1997/59 et 1997/6 du Conseil économique et social. Il sera examiné au titre du point de l'ordre du jour provisoire du Conseil économique et social relatif aux rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial, à sa session de fond de juillet 1999, et à la 116^{ème} session du Conseil de la FAO au titre du point de l'ordre du jour provisoire sur le Programme alimentaire mondial.
3. Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec le Rapport annuel du Directeur exécutif et ses appendices, qui sont également présentés aux sessions susmentionnées du Conseil économique et social et du Conseil de la FAO. Conformément aux orientations figurant dans la résolution E/1998/27 du Conseil économique et social, et à la décision 1999/EB.1/17 adoptée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999, le Rapport annuel du Directeur exécutif contient une analyse approfondie des problèmes rencontrés et des enseignements retirés, ainsi que des appendices sur les questions découlant de la mise en oeuvre des programmes de réforme du Secrétaire général, l'examen triennal de politique et le suivi des conférences. Les appendices au Rapport annuel du Directeur exécutif sur la suite donnée à plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont été établies selon une présentation commune approuvée par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM.

GENERALITES

4. En 1998, les 36 membres du Conseil, élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, étaient les suivants:
 Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Cuba, Danemark, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Jordanie, Mexique, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Suède, Suisse et Tunisie.
5. Conformément au Règlement intérieur et aux méthodes de travail adoptées par le Conseil en 1996, le Conseil d'administration a élu parmi ses représentants les cinq membres qui constituent son Bureau, choisis parmi les membres de chacune des listes



électorales A à E du PAM: El Salvador (liste C) Président; Etats-Unis d'Amérique (liste D) Vice-Président; et les représentants de l'Ethiopie (liste A), de l'Indonésie (liste B) et de la Slovaquie (liste E).

6. En 1998, le Conseil a tenu quatre sessions—une session annuelle et trois sessions ordinaires. Chaque session a été précédée de réunions informelles ouvertes à tous et ayant pour objet de mettre tous les membres et observateurs au courant des points de l'ordre de jour appelant des directives de politique générale et/ou des décisions.
7. Conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil a nommé un Rapporteur pour chaque session. A la fin de chaque session, un document contenant toutes les décisions et recommandations a été vérifié par les membres du Conseil. Ces décisions et recommandations seront annexées au présent rapport lorsqu'il sera présenté au Conseil économique et social. Un résumé succinct des délibérations du Conseil a également été établi par le Rapporteur et approuvé par le Conseil à sa première session suivante.

QUESTIONS DE GOUVERNANCE

8. Du fait de l'interaction accrue entre les membres et le Secrétariat et de l'intensification du flux d'informations circulant entre eux, outre les réunions formelles du Conseil d'administration, les membres ont tenu 55 réunions supplémentaires au total pendant 1998 (soit une augmentation par rapport aux 33 réunions supplémentaires organisées en 1997 et aux 14 réunions organisées en 1996). Ces réunions sont réparties en réunions formelles et informelles de groupes de travail, autres réunions informelles, séances d'information et consultations.
9. Dans la même veine, le budget biennal du PAM pour l'exercice 1998–99 prévoit un programme des visites des membres du Conseil dans les pays dans lesquels le PAM exécute de nombreuses opérations. L'objet de ces visites est d'avoir un contact direct avec les activités du PAM sur le terrain et de fournir des informations à ce sujet, de se faire une idée de la mise en oeuvre des politiques et stratégies du PAM, de mieux faire comprendre aux membres du Conseil l'efficacité de l'aide alimentaire, sous forme d'interventions très variées allant de l'aide d'urgence aux activités de développement.
10. En septembre 1998, une mission composée de représentants de l'Angola, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, de la Chine, de la Finlande, de l'Inde, du Maroc et du Paraguay s'est rendue en Ethiopie. Elle a conclu que dans de bonnes conditions, l'aide alimentaire pouvait utilement contribuer au développement; qu'il fallait élaborer des indicateurs pour mesurer systématiquement l'impact produit et que les institutions devraient s'efforcer d'harmoniser les différentes méthodologies d'évaluation des besoins.
11. Une deuxième visite a été organisée au Guatemala et au Nicaragua en novembre 1998, avec la participation des représentants du Bangladesh, de la Belgique, d'El Salvador, de l'Ethiopie, de Haïti, de l'Indonésie, de la Sierra Leone et des Etats-Unis d'Amérique. La mission devait au départ essentiellement s'intéresser aux activités de développement. Toutefois, l'ouragan Mitch a frappé la région d'Amérique centrale et des Caraïbes pendant la visite. La mission a donc assisté à la réponse initiale du PAM à cet état d'urgence. Elle a conclu par exemple qu'il fallait renforcer la coopération entre les organisations des Nations Unies participant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et donner aux programmes de pays une souplesse suffisante pour permettre la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.



12. A la suite de l'adoption du Statut du PAM par la Conférence de la FAO (résolution 11/97 du 17 novembre 1997) et par l'Assemblée générale (décision 52/449 du 18 décembre 1997) qui est entré en vigueur le 1er janvier 1998, le Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 1998, a confirmé le **Statut** et le **Règlement financier** du PAM.
13. En outre, en 1998, le Bureau du Conseil d'administration a créé deux groupes de travail:
- a) conformément aux orientations fournies par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/162 et aux dispositions figurant à l'article VI.4 du Statut du PAM, le Groupe de travail sur le Règlement intérieur du Conseil d'administration a entrepris ses travaux en avril 1998.

Le Groupe de travail se composait d'un représentant de chaque liste électorale (A à E): Hongrie, Bangladesh, Ethiopie, Guatemala et Royaume-Uni. Il a travaillé en collaboration étroite avec le Conseiller juridique de la FAO. Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année et a entrepris un examen approfondi du Règlement intérieur des autres organismes intergouvernementaux en vue d'identifier les meilleures pratiques. En novembre 1998, le Groupe de travail a soumis son projet final aux listes électorales pour observations. Le Règlement intérieur a été approuvé à la première session ordinaire du Conseil en 1999.

- b) Comme en dispose la résolution 50/8 de l'Assemblée générale, en date du 1er novembre 1995 et la résolution 9/95 de la Conférence de la FAO, du 31 octobre 1995, la répartition des sièges du Conseil d'administration du PAM devrait être revue dans les deux ans suivant la création du Conseil en vue d'atteindre son résultat final conformément aux paragraphes 25 et 30 et autres dispositions de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale. Cet examen sera mené en parallèle par l'Assemblée générale et la Conférence de la FAO, compte tenu des apports pertinents du Conseil économique et social et du Conseil de la FAO, et le résultat prendra effet le 1er janvier 2000.

Le Groupe de travail sur la répartition des sièges se composait de deux représentants de chaque liste électorale: Etats-Unis d'Amérique (Président), Angola, Belgique, Brésil, Cuba, Inde, Iran, Fédération de Russie, Sénégal et Slovaquie. Le Groupe a tenu neuf réunions en 1998 et a travaillé en collaboration étroite avec le Conseiller juridique de la FAO. Le Président est demeuré en contact étroit avec le Vice-Président du Conseil économique et social et Président du groupe de travail créé à cette fin. Lors de la session annuelle et de la troisième session ordinaire de 1998, le Conseil d'administration a été informé des efforts résolus déployés pour parvenir à une conclusion. Les négociations se poursuivent en vue de parvenir à une issue positive.

QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1997 (WFP/EB.A/98/3-A)

14. Le Conseil a approuvé le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1997, louant le Programme pour les travaux réalisés durant l'année et rendant hommage aux membres du personnel qui ont perdu la vie en 1997 en tentant de sauver celle de nombreux autres.
15. Les futurs rapports annuels devraient tenir compte des observations faites lors des délibérations du Conseil sur la présentation et l'analyse des problèmes et des réalisations.



Le Conseil a souligné la nécessité d'affiner l'approche axée sur la personne humaine du PAM et de renforcer l'accent qu'il met sur les pays les plus pauvres—en accordant une place spéciale aux femmes et aux enfants—ainsi que le ciblage des ressources pour atteindre ces objectifs.

16. Le Conseil a en outre recommandé que la collaboration du PAM avec différentes organisations multilatérales continue d'être renforcée et que le PAM prenne pleinement part au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Autres questions de politique générale

17. Le **Rapport d'activité sur la mise en oeuvre par le PAM du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation** (WFP/EB.1/98/3) a été présenté au Secrétariat du Comité de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale en janvier 1998. Au cours du débat sur cette question, le Conseil a encouragé le Secrétariat à poursuivre et développer les activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV), en utilisant ces activités pour renforcer la capacité nationale, resserrer les liens avec les ONG et consolider la collaboration et la coordination entre institutions des Nations Unies, en particulier par l'intermédiaire de l'UNDAF au niveau des pays.
18. En approuvant le document intitulé **“De la crise au redressement”** (WFP/EB.A/98/4-A), le Conseil a rappelé que le PAM, du fait de son double mandat, était bien placé pour établir le lien entre l'aide et le développement, car le Programme a acquis une expérience précieuse dans ce domaine. Le Conseil a souligné l'importance des partenariats, de la définition du rôle des institutions et de la complémentarité de l'aide. Il a souligné une nouvelle fois la nécessité pour les bénéficiaires de jouer un rôle important dans la stratégie de redressement, laquelle doit s'inscrire dans le Plan-cadre, là où il existe.
19. En ce qui concerne les opérations d'urgence, le Conseil a décidé qu'elles ne seraient utilisées que pour répondre aux besoins d'urgence aigus et qu'elles ne dépasseraient qu'en des cas exceptionnels une période de deux ans. Au cours de la phase d'urgence, et 18 mois au plus tard après le début de l'opération d'urgence, une stratégie de redressement serait élaborée à partir de laquelle serait fournie l'aide du PAM dans le cadre des interventions prolongées de secours et de redressement.
20. Le Conseil a en outre décidé que la catégorie des interventions prolongées de secours serait rebaptisée “interventions prolongées de secours et de redressement” (IPSR) et deviendrait le mécanisme par lequel seraient financées les activités prolongées de secours et de redressement définies par la stratégie de redressement. La stratégie de redressement du PAM serait liée dans toute la mesure possible aux mécanismes interinstitutions tels que le Plan-cadre stratégique commun des Nations Unies, l'UNDAF et le Processus d'appel global. C'est ainsi que la participation du PAM aux opérations de déminage se limiterait à intervenir dans les situations où l'existence des mines empêche l'aide humanitaire d'atteindre les bénéficiaires prévus et à aider les programmes communautaires directement liés aux programmes de déminage. L'aide du PAM au processus de démobilisation ferait partie de la stratégie des Nations Unies et ne prévoirait pas d'appui au personnel armé.
21. A sa session annuelle de mai 1997, le Conseil avait décidé que, pour que les membres puissent avoir une discussion des principales questions tournée vers l'avenir, le Secrétariat soumettrait chaque année deux documents au Conseil d'administration: les années impaires, le PAM présenterait le Rapport annuel du Directeur exécutif et le Plan stratégique et financier, et les années paires, le Rapport annuel et un document sur les questions présentant un intérêt pour le Programme. Ce dernier passerait en revue un certain



nombre de nouvelles questions importantes appelant l'examen du Conseil. Le document intitulé "**Questions d'actualité intéressant le PAM**" (WFP/EB.A/98/4-B) a été le premier document établi en vertu des dispositions décrites plus haut et les trois thèmes retenus pour examen dans le document ont été arrêtés par le Bureau du Conseil à la suite de consultations menées avec des groupes régionaux:

- La nature multilatérale des activités de développement du PAM

L'importance du caractère multilatéral du PAM a été souligné, de même que la préoccupation que suscite la diminution des contributions multilatérales.

- La réforme de l'Organisation des Nations Unies: collaboration sur le terrain pour l'aide au développement

Le Conseil a souligné l'importance d'une programmation commune, d'une coordination sur le terrain et d'une action conjointe et rendu hommage aux initiatives menées à l'échelle du Programme et aux actions entreprises à l'appui de l'UNDAF. En ce qui concerne le premier exercice du Cadre stratégique pour l'Afghanistan, le Conseil a approuvé l'initiative et encouragé le PAM à jouer un rôle de chef de file, en mettant l'accent sur les programmes sur le terrain définis en fonction des besoins plutôt que des mandats.

- La redynamisation des interventions de développement du PAM

Le Conseil a reconnu la nécessité d'entamer un débat approfondi sur les questions touchant l'aide alimentaire et le développement, au regard notamment de la diminution des ressources consacrées au développement et de la nécessité urgente de compenser cette baisse. Un processus consultatif serait entrepris avec la participation des pays donateurs et bénéficiaires, des ONG, des partenaires d'exécution, des bénéficiaires, des donateurs bilatéraux et des institutions des Nations Unies. L'étude chercherait à mieux comprendre les cas où l'aide alimentaire est une forme d'assistance particulièrement efficace—et ceux où elle ne l'est pas—et à évaluer ce que cela devrait signifier pour les priorités de développement du PAM. Le processus se terminerait par la présentation d'un document de politique générale à examiner par le Conseil à sa session annuelle de 1999.

La première série de consultations a eu lieu en octobre 1998: 118 délégations d'Etats et d'organisations ont assisté à une réunion de deux jours pour discuter de l'état présent des réflexions et des principaux débats sur l'utilisation de l'aide alimentaire dans le développement. La prochaine série de consultations se tiendrait en février et avril 1999.

22. A sa troisième session ordinaire de 1998, le Conseil a examiné un document intitulé "**Le PAM et l'environnement**" (WFP/EB.3/98/3) qui résume les politiques et questions opérationnelles dont l'Organisation doit tenir compte lorsqu'elle intègre les préoccupations environnementales dans ses interventions. Comme dans les autres domaines, les Etats membres ont souligné la coordination et les partenariats, notamment par l'intermédiaire de l'UNDAF et le Processus d'appel global ainsi que l'importance du renforcement des capacités. Le Conseil a incité le PAM à porter un soin tout particulier à la conception de l'assortiment alimentaire, de manière à répondre aux besoins alimentaires tout en minimisant les risques potentiels pour l'environnement et est convenu d'entreprendre une étude environnementale pour assurer que les interventions ne comportent pas de risques élevés. Les directives opérationnelles pour la planification et l'exécution des activités environnementales ont été élaborées en 1998 et définitivement arrêtées début 1999.



QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

23. A sa troisième session ordinaire de 1997, le Conseil d'administration a demandé à son Bureau d'établir des procédures et critères à appliquer pour la sélection et la nomination, après mise au concours, du Commissaire aux comptes après 2001, et de les lui présenter. A sa première session ordinaire de 1998, le Conseil a approuvé **les procédures et critères suivants**:
- a) le processus de sélection comporterait les cinq étapes suivantes: i) invitation du Bureau du Conseil aux vérificateurs extérieurs des comptes éligibles à soumettre leurs propositions; ii) réception et ouverture des propositions conformément aux procédures d'appel d'offres du PAM; iii) le Bureau, reconstitué en groupe d'évaluation (à cette fin, le Bureau du Conseil peut préparer des procédures détaillées à suivre pour le choix et l'évaluation); iv) présentation des propositions sélectionnées au Comité financier de la FAO et au CCQAB, pour observations; et v) décision du Conseil, sur la base de l'évaluation et de la recommandation de son Bureau.
 - b) Les critères régissant la sélection et la nomination des Commissaires aux comptes du PAM seraient les suivants: autonomie attestée par rapport à d'autres institutions; conformité aux normes de vérification du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies; formation et expérience; formulation d'une approche et d'une stratégie en matière d'audit; communication de résultats d'audit exacts dans les délais prescrits, et honoraires les plus compétitifs. Le Conseil est également convenu qu'un système de classement des critères de sélection devrait être élaboré.
24. A sa troisième session ordinaire de 1997, le Conseil d'administration avait approuvé le nouveau Règlement financier du PAM, qui est entré en vigueur en janvier 1998. Le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies a par la suite suggéré des changements à l'annexe au Règlement financier qui couvre le mandat régissant les vérificateurs extérieurs, afin d'assurer que l'opinion du vérificateur extérieur reflète les meilleures pratiques actuelles et de garantir la cohérence dans tout le système des Nations Unies. Le document intitulé **Modification de la rédaction de l'opinion du Commissaire aux comptes** (WFP/EB.1/98/4-B) a été approuvé par le Conseil à sa première session ordinaire de 1998.
25. L'Assemblée générale, dans sa résolution 50/227, a décidé que "les conseils d'administration des fonds et programmes devraient examiner leurs besoins respectifs en matière de ressources conformément aux décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social et décider des arrangements applicables en matière de financement". En outre, la Note du Secrétaire général (A/52/847 du 31 mars 1998, paragraphe 13) intitulée "Réforme de l'Organisation des Nations Unies: mesures et propositions: ressources de base pour le développement", dispose que le Conseil du PAM examinera son expérience en matière de politique de financement à long terme des programmes d'aide d'urgence et de développement qui sont étroitement liés au niveau des pays. Les résultats de l'examen et les futurs arrangements seront examinés par le Conseil durant 1998, dans le but d'établir des politiques en matière de dotation en ressources et de financement à long terme qui permettent au PAM de réaliser sa mission.
26. A sa deuxième session ordinaire de 1998, et à la suite de nombreuses consultations menées sur une base informelle, le Conseil d'administration a créé le **Groupe de travail formel chargé d'examiner les politiques de dotation en ressources et de financement à**



long terme du PAM. Le rapport du Groupe de travail a été présenté à la troisième session ordinaire du Conseil en 1998, lequel a noté que les recommandations du rapport basées sur la notion du recouvrement intégral des coûts faisaient l'objet d'un consensus. Le Groupe de travail a recommandé que le PAM étudie les possibilités de diversification de ses sources de financement et poursuive le dialogue avec les Etats membres et les autres donateurs pour promouvoir les contributions et il a aussi recommandé que le Conseil organise un débat de fond sur la stratégie future de financement du PAM. L'approbation formelle de ces recommandations a été renvoyée à la première session ordinaire du Conseil en 1999, qui les a effectivement approuvées.

27. Le **Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant d'octobre 1996 à septembre 1997** (WFP/EB.A/98/6) a été revu par le Conseil à sa session annuelle de 1998. Tout en reconnaissant que le PAM avait continué de s'efforcer de réduire les pertes, le Conseil a recommandé que le système de suivi des produits soit mis en oeuvre en 1998 et que tous les accords de base soient revus le cas échéant pour assurer qu'il y ait fait convenablement référence aux pertes.
28. Le Conseil a approuvé les **Comptes vérifiés de l'exercice biennal 1996-97—Rapport et états financiers du PAM** (WFP/EB.3/98/4-A) conformément à l'article XIV.6 b) du Statut et à l'article 13.1 du Règlement financier et a reconfirmé l'approbation du régime d'auto-assurance du PAM et a souscrit à l'approbation par le Directeur exécutif d'un compte spécial d'auto-assurance. Les nouvelles contributions directes au Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) pourraient donc servir à la mise en oeuvre de ce programme et le remboursement de l'avance de 10 millions de dollars serait repoussé jusqu'à ce que le FMIP ait été intégralement financé. Le Secrétariat proposerait un mécanisme en vue du financement intégral du FMIP à présenter à l'examen du Conseil en 1999.
29. Le Conseil a pris note du **Rapport sur l'exécution du budget 1996-97** (WFP/EB.3/98/4-C) et s'est félicité des renseignements détaillés et utiles figurant dans le document. Il s'est déclaré en faveur de la poursuite de la coopération internationale ainsi que d'un équilibre et d'un partage des ressources équitables entre les régions, conformément à la décision qu'il avait prise. Pour les futurs rapports de cette nature, le Conseil espérait que la manière dont l'exécution du budget du PAM était présentée serait encore améliorée.
30. L'importance des travaux du **Bureau de l'Inspecteur général** entre août 1996 et décembre 1997 (WFP/EB.3/98/4-B) a été soulignée et le Conseil a recommandé la poursuite de la collaboration et du partage d'informations avec le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies et les autres services d'inspection et d'enquête du système des Nations Unies.
31. Le Président du Corps commun d'inspection (CCI) a été invité à participer à la session annuelle du Conseil, au cours de laquelle les membres ont revu le document intitulé **Rapport du Corps commun d'inspection** (WFP/EB.A/98/7). Le CCI avait publié sept rapports en 1997, dont quatre intéressaient directement le PAM et le Conseil d'administration: "Renforcement de la représentation sur le terrain du système des Nations Unies" (JIU/REP/97/1); "Exécution des programmes d'aide alimentaire par les partenaires d'exécution" (JIU/REP/97/3); "Coordination au siège et sur le terrain entre les institutions des Nations Unies participant à des opérations de maintien de la paix: évaluation des possibilités" (JIU/REP/97/4); et "Problème du sous-traitement pour le système des Nations Unies" (JIU/REP/97/5). Le Conseil a recommandé que le Bureau revoie les futurs rapports du CCI et lui présente ses observations pour examen.



RAPPORTS D'ÉVALUATION

32. En 1998, le Conseil a revu au total neuf rapports d'évaluation, dont quatre étaient axés sur des projets de développement, trois sur des opérations d'urgence et deux sur des questions thématiques. Comme il en a l'habitude lors de sa session annuelle, le Conseil a également revu le document intitulé **Rapports d'évaluation: programme de travail pour 1998-99** (WFP/EB.A/98/5), qui s'efforçait de répondre à la suggestion du Conseil tendant à ce qu'un équilibre adéquat soit réalisé entre l'évaluation des projets de développement et celle des opérations d'urgence.
33. Reconnaissant que des efforts considérables avaient été faits dans tous les domaines suivants, le Conseil a souligné:
- la nécessité continue d'appliquer les leçons tirées de la conception et de l'exécution des projets;
 - la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'impact que sur les intrants et les extrants;
 - la participation des parties prenantes et des bénéficiaires dans la conception des programmes et activités, de manière à accroître le sentiment d'identification des communautés et gouvernements (bien qu'il reconnaisse pleinement les surcoûts qu'entraîne cette recommandation); et
 - la nécessité continue d'améliorer le ciblage, les systèmes de suivi et les stratégies de retrait et d'assurer une étroite coordination avec les partenaires.
34. Pour répondre à la suggestion du Conseil tendant à ce que les évaluations soient entreprises en partenariat avec d'autres, l'évaluation du projet d'infrastructure communautaire rurale pour le Népal a été entreprise conjointement avec GTZ, l'évaluation d'urgence concernant les Grands Lacs a été un exercice tripartite associant l'UNICEF, le HCR et le PAM et le PAM et le HCR ont conjointement évalué la mise en oeuvre du projet d'aide alimentaire d'urgence à la Bosnie-Herzégovine.

QUESTIONS OPERATIONNELLES

35. En 1998, 10 schémas de stratégie de pays (SSP) dont six en provenance de la région Afrique, deux de la région Asie et deux de la région Amérique latine et Caraïbes, ont été soumis au Conseil d'administration pour examen et avis, ce qui porte le nombre des SSP examinés par l'organe directeur du PAM à 41 au total. Le Conseil a également examiné et approuvé les programmes de pays pour El Salvador, l'Éthiopie, le Guatemala, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Niger et le Sénégal. Vingt programmes de pays au total ont ainsi jusqu'à présent été adoptés par le Conseil d'administration.
36. En ce qui concerne les schémas de stratégie de pays et les programmes de pays, le Conseil a décidé que son Bureau, en consultation avec les groupes régionaux, reverrait les présentations standard pour les deux types de document, compte tenu de la nécessité d'adopter des stratégies globales ainsi qu'une perspective générale. Les informations fondamentales porteraient sur le produit national brut (PNB) par habitant, l'évolution du PNB par habitant (pour faciliter l'évaluation des possibilités de retrait), le classement des pays les moins avancés (PMA) et des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) et le rang de priorité des activités. La question de l'inclusion des coûts opérationnels directs, des



coûts d'appui directs et des coûts d'appui indirects dans les programmes de pays devrait également être revue.

37. Outre les SSP et les programmes de pays, le Conseil a examiné et approuvé durant l'année un total de trois projets de développement d'un coût pour le PAM de 25 788 402 dollars pour aider 849 000 personnes. Le Conseil a aussi approuvé une augmentation budgétaire d'un projet de développement en cours pour un total de 5 099 753 dollars en faveur de 250 000 personnes.
38. Neuf interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ont été examinées et approuvées, pour un total de 293 290 904 dollars, pour fournir une aide humanitaire à 4 085 100 personnes déplacées et touchées par la guerre. Au total, 576 230 tonnes de vivres ont été engagées, pour un coût total de 139 360 995 dollars.
39. Enfin, le Conseil a été informé de 12 projets de développement et 41 augmentations budgétaires en faveur de projets de développement en cours, ainsi que de six IPSR et 18 augmentations budgétaires en faveur d'IPSR, et de cinq activités fondamentales dans le cadre de programmes de pays approuvés par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués en 1998.
40. Les débats sur les questions opérationnelles ont été centrés sur l'intégration des stratégies et programmes de pays dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur la nécessité d'un resserrement de la coopération avec les autres partenaires des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG et d'une plus grande identification du gouvernement bénéficiaire aux activités. L'appui aux activités ciblées sur les femmes et l'approche participative ont été fortement appuyés par le Conseil de même que le ciblage géographique et sectoriel. L'amélioration du suivi a également été soulignée, sur la base d'indicateurs d'évaluation, en tenant également compte de la nécessité d'éviter de décourager la production locale et de perturber les marchés.
41. A sa session annuelle, le Conseil a examiné un rapport sur les **achats locaux de produits alimentaires et d'articles non alimentaires** (WFP/EB.A/98/8-B) et a réitéré son soutien aux achats locaux de produits alimentaires et d'articles non alimentaires, ainsi qu'aux opérations triangulaires qui sont un élément clé pour promouvoir les économies des pays en développement. Le Conseil a mis en garde le Secrétariat contre les conséquences positives ou négatives éventuelles de ce type d'activité sur la production, les marchés et les prix locaux. Compte tenu de ces débats, une étude serait entreprise sur les achats locaux dans les pays en développement pendant une période de deux à trois ans. Le Conseil a recommandé la participation des partenaires du PAM et des organisations des Nations Unies ou autres (FAO, Banque mondiale, IFPRI) à cette étude.
42. En 1998, le Conseil a été mis au courant de l'assistance fournie par le PAM pour répondre à des situations d'urgence en Afrique (Angola, République démocratique du Congo, Ethiopie, Grands Lacs, Kenya, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Tanzanie), en Asie (République populaire démocratique de Corée) et en Amérique centrale. Le Conseil a ainsi pu demander des éclaircissements et fournir des avis au Secrétariat sur ces importantes opérations.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

43. En ce qui concerne la composition du personnel international du PAM, le Secrétariat a présenté son **Rapport sur les statistiques du personnel au 31 janvier 1998**



(WFP/EB.A/98/8-A) à la session annuelle du Conseil, qui s'est déclaré satisfait de l'exhaustivité des informations fournies. L'augmentation de la représentation des femmes parmi les administrateurs a été favorablement accueillie, notamment au regard du principe directeur général selon lequel 40 pour cent des administrateurs recrutés au plan international devraient provenir de pays en développement et 50 pour cent devraient être des femmes.

AUTRES DOCUMENTS

44. Le Conseil a rendu hommage au Secrétariat pour sa présentation du rapport intitulé **Intégration des sexospécificités: une évaluation globale** (WFP/EB.2/98/9) et l'a encouragé à continuer à accorder la priorité à cet aspect de son travail courant et à financer dans la mesure du possible les activités qu'il mène dans ce domaine grâce au budget ordinaire.
45. Les notes d'information sur les questions suivantes présentant un intérêt pour le Conseil ont été fournies en 1998:
- Mémoire d'accord UNICEF/PAM pour les interventions d'urgence et de relèvement;
 - Liste de mémoires d'accord et de lettres d'accord signés par le PAM et d'autres organisations/entités;
 - Principes directeurs sur les déplacements internes;
 - Plaidoyer;
 - Déclaration d'engagement du Comité administratif de coordination en faveur des mesures visant à éliminer la pauvreté;
 - Statement of commitment of the Administrative Committee on Coordination on gender equality and mainstreaming in the work of the United Nations system.

